

Le 8 janvier 2014

Lettre ouverte à Madame Baudrez, directrice générale des Arts Décoratifs

Madame la Directrice Générale,

Vous avez accepté d'appliquer le contrat cadres à un salarié non cadre qui a perdu son conjoint cette année. La CGT s'en félicite. Cependant, il est pour nous incompréhensible et insupportable d'avoir vu disparaître nos collègues - l'un d'entre eux, décédé au cours de l'année 2013, avait travaillé plus de 35 ans aux Arts Décoratifs - sans que leurs familles ne bénéficient d'une prestation digne.

C'est pour cela qu'en cette période de vœux nous vous prions instamment d'appliquer aux salariés non cadres décédés depuis 2010 les prestations de prévoyance prévues au contrat cadres.

Car en plus de cette injustice criante s'ajoute un déficit d'image des Arts Décoratifs. Alors que l'institution devrait s'attacher à instaurer un environnement d'équité et d'impartialité, perdure une dette sociale et morale de sa direction envers ses salariés.

Aucun argument financier ne peut tenir face à la mort de nos collègues. D'autant que, par ailleurs, vous n'avez pas hésité à financer des pots de départs de salariés cadres qui ont donné leur démission pour poursuivre leur carrière, et ce jusqu'à 6000 euros pour le seul départ d'une directrice des musées.

Aussi chacun d'entre nous ne contribue-t-il pas à la bonne marche des services des Arts Décoratifs, quel que soit son statut ou niveau de salaire ?

Entre ces deux déboursés, l'un pour contribuer aux frais des funérailles d'un employé non cadre, et l'autre pour fêter la démission d'un employé cadre, comment privilégier la démission tandis qu'un salarié est décédé ?

Quelle image souhaitez-vous communiquer aux salariés des Arts Décoratifs ?

En s'acquittant de cette dette morale envers les familles des trois salariés récemment disparus, qui ont consacré une large part de leur vie au Musée, les Arts Décoratifs, grâce à vous, retrouveraient réellement le sens du dialogue social.

Et en appliquant rétroactivement les dispositions du contrat cadres pour ces trois salariés, vous permettriez à la plupart de nos collègues de se réconcilier avec leur direction.